



L'Atlas

de la **BIODIVERSITÉ**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'Émeraude



L'Atlas de la biodiversité de la communauté de communes Côte d'Emeraude



Objectifs de l'Atlas de la biodiversité :

Préserver et favoriser l'expression de la biodiversité ordinaire et patrimoniale, notamment au vu de ses services écosystémiques.

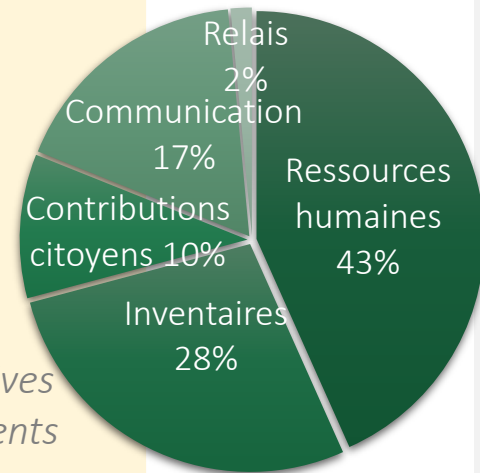
Durée de l'Atlas de la biodiversité : Août 2021 – Juillet 2023

Budget prévisionnel : 199 700 €

Financement de l'Office français de la biodiversité : 159 760 €

6 catégories pour 35 actions :

- Ressources humaines : *Ex. : recrutement interne*
- Inventaires et synthèse : *Ex. : taxons, habitats et espèces à enjeux*
- Contributions citoyens : *Ex. : avis de recherche, sciences participatives*
- Communication naturalistes : *Ex. : conférence, exposition, événements*
- Relais communaux : *Ex. : binôme élu/agent pour chaque commune*
- Rapport et ProBioTIC : *Ex. : proposition plan d'actions, candidature TEN*



Grandes étapes de l'Atlas

- Etablir un état des lieux de la connaissance de la biodiversité du territoire
- Parler et faire parler de la biodiversité, notamment la biodiversité « du quotidien »
- Etablir un plan d'action en faveur de la biodiversité, à l'issu de l'Atlas

La réponse à l'appel à projet de l'Office français de la biodiversité définit :



Les livrables :

Les inventaires : intercommunal
et au moins 1 dans chaque commune

Un programme d'actions, le PROgramme
BIOdiversité Territorial d'Intérêt Commun
(ProBioTIC), pour définir des actions
spécifiques et identifier des dispositions pour
la prise en compte de la biodiversité

Le planning prévisionnel :

De 2021
à 2023

Les principes fondateurs de l'Atlas :

PRINCIPE n°1 : Tout, Tous

PRINCIPE n°2 : Implication politique et moyens d'ingénierie

PRINCIPE n°3 : les autres expériences d'atlas comme source
d'inspiration

PRINCIPE n°4 : science participative

PRINCIPE n°5 : un réseau de partenaires

PRINCIPE n°6 : Inscription de l'atlas dans la durée

PRINCIPE n°7 : Articulation avec les documents cadre

PRINCIPE n°8 : une communication rythmée

**Les partenaires
envisagés pour l'Atlas**

**Le budget prévisionnel
selon 6 catégories**

Les inventaires de l'Atlas



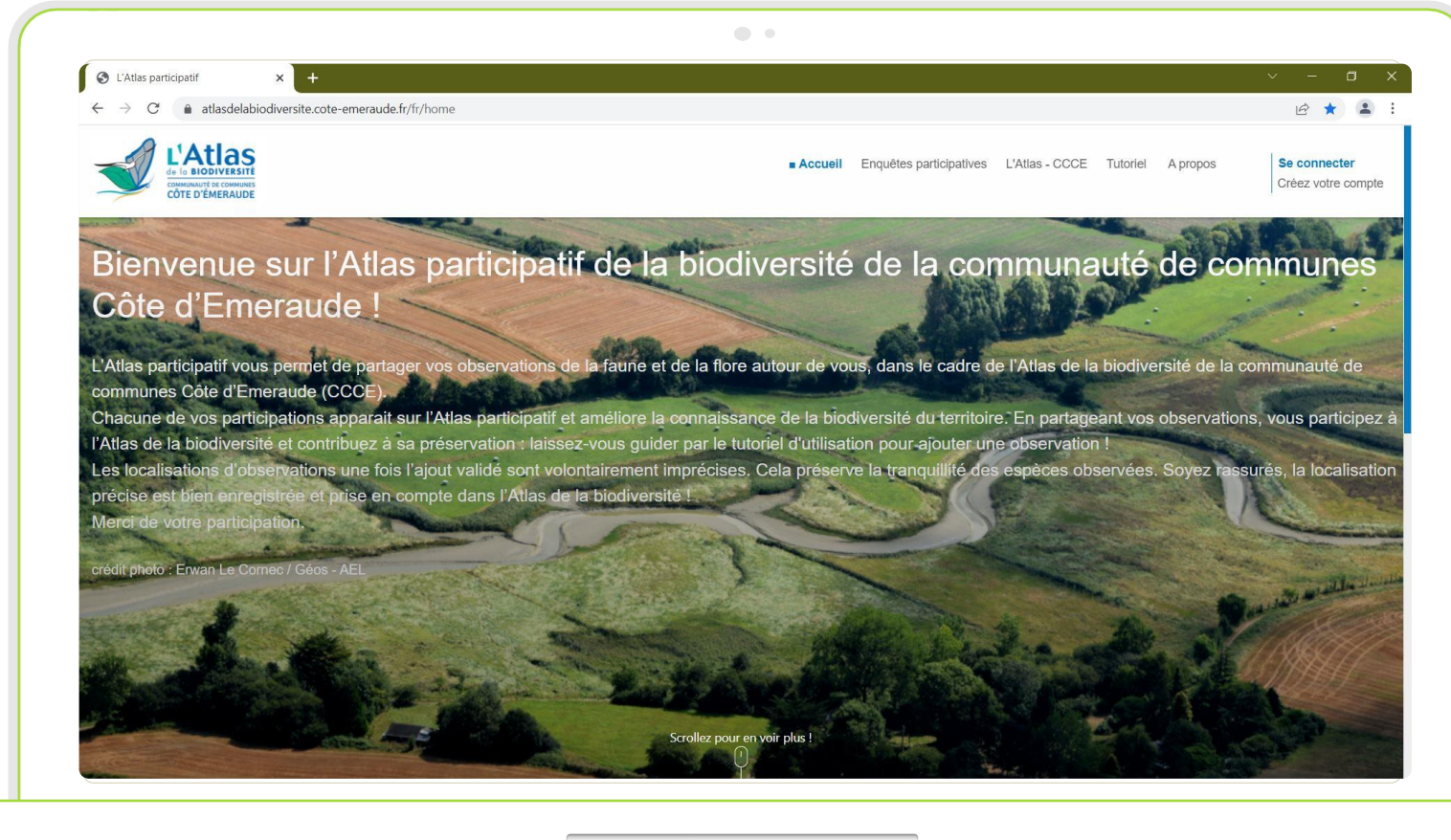
**9 thématiques de
l'Atlas de la biodiversité
=
9 partenaires
naturalistes**

Oiseaux	GEOCA
Mammifères (hors chiro)	Groupe Mammalogique Breton
Chiroptères	Bretagne Vivante
Invertébrés	GRETIA
Amphibiens et reptiles	Vivarmor Nature
Champignons	Société Mycologique de Rennes et des Côtes d'Armor
Mares	Fédérations de chasse 35 et 22
Végétation et habitats	CŒUR Emeraude
L'estran	Planète Mer
Flore	Conservatoire Botanique National de Brest

Leurs actions

- Des **inventaires naturalistes** du territoire, selon les thématiques de l'Atlas, sur des sites à définir
 - Une analyse pour fournir un **état des lieux de la biodiversité du territoire**
- Des **animations grand public** d'initiation à la reconnaissance d'espèces

La mobilisation citoyenne de l'Atlas



Objectifs de l'Atlas participatif

- Inviter à observer la biodiversité autour de soi
- Sensibiliser le public au sujet de la biodiversité et de sa préservation
- Faire de chacun des acteurs de la préservation de la biodiversité par l'amélioration de la connaissance

Les animations et actions de sensibilisation de l'Atlas



Parler et faire parler de la biodiversité

Exemples d'actions prévues Catégorie Contribution des citoyens :

- Concours d'illustrations
- Recueil de paroles d'anciens
- Inventaire participatifs
 - Avis de recherche
 - Formation à la reconnaissance d'espèces
-

Exemples d'actions prévues Catégorie Communication naturaliste :

- Théâtre d'improvisation
 - Conférence
 - Projet artistique
 - Conte
- Exposition naturaliste
- Littérature participative
 - Participation aux événements locaux
-

- Utiliser **différents moyens** pour toucher **différents publics**, sensibilisé ou non à la biodiversité
 - Proposer la biodiversité **où on ne l'attend pas** spécialement
- Mobiliser les **acteurs locaux** pour que l'Atlas soit présents dans différentes démarches du territoire

Le plan d'action de l'Atlas et « l'après Atlas »?



9 thématiques de
l'Atlas de la biodiversité
(dès 2021)
=
9 diagnostics du territoire
(entre 2022 et 2023)

Définition des enjeux du
territoire *(entre 2022 et 2023)*
+
Retours d'expériences
des différentes actions
(en 2023)
+
Echanges multi-
partenariaux grâce au
comité de pilotage
(dès 2022)

Rédaction et
proposition d'un
plan d'actions
concrètes en
faveur de la
biodiversité aux
élus
communautaires
(été 2023)

- Poursuivre la démarche pour que l'Atlas ne s'arrête pas en 2023 (fin du financement OFB)
 - Inscrire la démarche « biodiversité » dans les actions du territoire
- Assurer la mise en œuvre du plan d'action grâce à une 3^{ème} année de contrat de la coordonnatrice de l'Atlas, financé à 100% par la CCCE *(2023-2024)*

Merci de votre attention !

Manon Bélec

Coordonnatrice de l'Atlas de la biodiversité

m.belec@cote-emeraude.fr

02 57 11 01 15

Pour participer, rendez-vous sur

<https://atlasdelabiodiversite.cote-emeraude.fr>

